APE
LES SENS CIEL

BULLETIN D'INSCRIPTION MARCHE DE NOËL
RPI DAUMAZAN – CAMPAGNE



28 Novembre 2026 de 10H à 18H

Mise en place à partir de 8h - Salle des fêtes de Daumazan

Les parents d'élèves des écoles de Daumazan et Campagne vous invitent à participer à la 5ème édition du Marché de Noël de l'école.
Votre participation servira à financer les différents projets de l'année.

Tarif : 5€ le mètre linéaire

Bulletin d'inscription à retourner avant le 07/11/2025 à l'adresse mail suivante: apelessensciel@gmail.com

VOTRE INSCRIPTION SERA **VALIDÉE À RÉCEPTION DE VOTRE** DOSSIER **COMPLET :**
✓ La fiche d'inscription complétée et signée ✓ Le règlement par chèque à l'ordre du « **APE LES SENS CIEL** »,ou par **HelloAsso**
https://www.helloasso.com/associations/ape-les-sens-ciel/evenements/marche-de-noel-28-novembre-2026

Nom : ……

Prénom : ……

NOM DE LA SOCIETE : ……

ADRESSE : ……

N° de tél. ……

Adresse mail : ……

Numéro d'immatriculation au registre du commerce : ……

Numéro pièce d'identité : ……

Lieu et délivrance de la pièce d'identité : ……

Produits ou objets proposés à la vente : ……

……

Equipement souhaité : Nombre de mètres souhaité :

TOTAL Participation : €

Tables 2m ☐ Oui ☐ Non
Nbre :

Prise élec. ☐ Oui ☐ Non

Chaise ☐ Oui ☐ Non
Nbre :

Autre :

Fait à ……, le …… [Signature]

Pour les particuliers n'ayant pas de numéro merci de remplir une déclaration sur l'honneur que nous vous transmettons.

MARCHE de NOËL du 28 Novembre 2026 organisé par le RPI de Campagne et de Daumazan sur Arize à Daumazan

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)…… né(e) ……

à …… et domicilié(e) à ……

……,
participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- ❑ n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ❑ ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à …….

Fait à ……, le …… [Signature]

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
MARCHÉ DE NOËL 2026

APE LES SENS CIEL

Samedi 28 novembre 2026 – de 10h00 à 18h00

Salle des fêtes de Daumazan-sur-Arize (09350)

9 chemin de Montbrun – 09350 Daumazan-sur-Arize

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement définit les conditions de participation au Marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Élèves **APE Les Sens Ciel**. Toute inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le marché est ouvert aux **artisans, créateurs, producteurs locaux, associations, professionnels et particuliers** proposant des produits en lien avec Noël, l'artisanat, la gastronomie ou les produits locaux.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation ou susceptible de nuire à son bon déroulement.

ARTICLE 3 – DOCUMENTS À FOURNIR

Professionnels :

- Bulletin d'inscription complété et signé ;
- Règlement de l'emplacement ;
- Extrait Kbis ou justificatif d'activité ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Particuliers :

- Bulletin d'inscription complété et signé ;
- Règlement de l'emplacement ;
- Copie de la carte nationale d'identité ;
- Attestation sur l'honneur de ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Tout dossier incomplet pourra être refusé.

ARTICLE 4 – INSCRIPTION

Les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles.
Date limite de réception des dossiers complets : 7 novembre 2026.
L'inscription est validée uniquement après réception du dossier complet et du règlement.

ARTICLE 5 – EMPLACEMENTS

Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Ils ne peuvent être cédés, prêtés ou sous-loués à un tiers.
L'organisateur se réserve le droit de modifier l'emplacement pour des raisons d'organisation.

ARTICLE 6 – INSTALLATION ET DÉMONTAGE

L'installation des stands aura lieu le **samedi 28 novembre de 7h30 à 9h30.**
Les exposants devront avoir terminé leur installation et être prêts à accueillir le public à **9h45.**
Le démontage ne pourra débuter avant 18h00, sauf autorisation exceptionnelle de l'organisateur. Chaque exposant devra ensuite libérer son emplacement et évacuer son matériel.

ARTICLE 7 – MATÉRIEL ET ÉLECTRICITÉ

Chaque exposant est responsable de son matériel et de son stand. Les besoins en électricité doivent être indiqués lors de l'inscription. Les équipements électriques, rallonges et multiprises doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

ARTICLE 8 – PRODUITS

Seuls les produits déclarés lors de l'inscription pourront être vendus. Sont interdits : produits illicites, dangereux, contrefaits ou non conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les exposants doivent respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables à leur activité.
Les allées, accès et issues de secours doivent rester libres en permanence. Toute dégradation des locaux ou du matériel sera à la charge de l'exposant responsable.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Chaque exposant est responsable des dommages causés aux personnes, aux biens ou aux locaux du fait de son activité.
L'APE Les Sens Ciel décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation ou accident concernant les biens des exposants.
Chaque exposant doit disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.

ARTICLE 11 – PROPRETÉ

Chaque exposant doit maintenir son emplacement propre et le rendre débarrassé de tout déchet à la fin de la manifestation.

ARTICLE 12 – ANNULATION

En cas d'annulation par l'exposant, aucun remboursement ne pourra être exigé, sauf décision exceptionnelle de l'organisateur.
En cas d'annulation de la manifestation pour force majeure, intempéries, décision administrative ou événement indépendant de la volonté de l'organisateur, celui-ci ne pourra être tenu responsable des frais engagés par les exposants.

ARTICLE 13 – RESPECT DU RÈGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant, sans remboursement de l'emplacement.
L'organisateur se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Je soussigné(e)
reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à : Le : / / 2026

Nom de l'exposant :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Signature :